



Sens, le 16 mars 2017

Lettre ouverte à Mr Pépé, Chef de la Maison d'Arrêt d'Auxerre

Monsieur le Directeur

Force est de constater que vous ne considérez pas les personnels du SPIP comme des agents pénitentiaires, pourtant ils sont porteurs d'une carte professionnelle et méritent le respect autant que le personnel de surveillance !

Trouvez vous normales leurs conditions de travail en détention ? Une cellule mise à disposition avec un bureau, deux chaises de camping en plastique et une autre chaise, matériel qu'ils leur arrivent de ne pas retrouver ! Facile de mener des entretiens sans chaise autour du bureau! Pas de téléphone, pas d'ordinateur, une alarme coup de poing qui n'en a que le nom vu où elle se situe : à 1,50m du sol et dans le dos du CPIP! La porte est pleine et aucun personnel de surveillance ne se trouve dans l'aile. Hautement sécurisé donc !

Et ce bureau, si on peut lui donner ce nom, doit être partagé entre 3 personnels titulaires et 2 stagiaires qui se relaient à tour de rôle.

Estimez-vous que ce sont des conditions de travail normales et optimales pour des personnels pénitentiaires ?

En face de ce "bureau" se situe une sorte d'algecco utilisé par des intervenants extérieurs comme pôle emploi, les psychologues... Que peut-on constater : que ce bureau possède une large fenêtre donnant sur la rotonde ce qui permet au surveillant de vérifier que les entretiens se passent en toute sécurité. Il est doté d'une ligne de téléphone, d'une prise ordinateur, d'un vrai mobilier de bureau.

Si les CPIP ont conscience que ce bureau supplémentaire doit permettre l'accueil de partenaires extérieurs indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et au suivi des personnes détenues, il est cependant inadmissible que le bureau des CPIP ne bénéficie pas des mêmes équipements à savoir un ordinateur , une alarme coup de poing placée au bon endroit et une ligne de téléphone!

Le DFSPIP a tenté à plusieurs reprises de vous alerter sur cette situation mais votre seule réponse a été le mépris. Il vous a demandé en urgence une réunion le 21/11/2016 en vous proposant des dates. Votre réponse a été catégorique c'est non! Et depuis rien, chacun campe sur ses positions mais les conditions de travail des CPIP sont toujours aussi mauvaises!

Je ne vous parlerai pas du déménagement du bureau du SPIP dans la partie

administrative qui a été plus que mal vécu par vos "collègues du SPIP". Le procédé est honteux et ne respecte pas les règles de déontologie puisque ce sont des détenus qui se sont chargés du transfert des dossiers d'un bureau à l'autre. 11 m2 pour 4 personnels, faut bien s'entendre avec ses collègues ! Pour information, la norme NF X 35-102 recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de 10 m² pour une personne seule, 11 m² par personne pour un bureau collectif donc en l'espèce 44 m². On est bien loin du compte!

Conscient que les murs de la Maison d'arrêt ne sont pas extensibles, la priorité pour la CGT est d'exiger que le bureau du SPIP en détention soit doté, sur le budget de l'établissement comme les textes le prévoient, d'une ligne de téléphone et d'un ordinateur. Il est également possible avec un minimum d'organisation de laisser les CPIP utiliser aussi le bureau des partenaires. En effet, ce bureau bénéficie d'équipements pour travailler en sécurité. Il suffit juste pour ça de mettre en place un planning d'utilisation pour ce local. Cela ne demande pas un effort trop conséquent et n'engage aucun frais.

Alors nous exigeons, Monsieur le Directeur, pour les CPIP la considération due à tous les personnels pénitentiaires, personnels en souffrance qui ne veulent qu'une chose : travailler en toute sécurité et dans des conditions décentes, ce que vous devez leur assurer en tant que responsable de l'établissement!

Recevez, Monsieur le Directeur, nos sentiments contrariés.

Thierry DROUOT, pour la CGT pénitentiaire
Nadège DURAND, pour la CGT SPIP

Cette lettre sera rendue publique